

N/REF : 24/02/2026 13H51 C:000073 I:14545
V/REF : AC/C40824
V/Email reçu le Mardi 24/02/2026 à 13H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ODEA
IMMEUBLE : DOMAINE MOULIN -ODEA
23, RUE DU VENT D'OUEST
DOMAINE DU MOULIN (BAT.B)
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Rennes, le 05 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 23 RUE DU VENT D'OUEST - BAT B - MME BODINEAU 06 46 71 02 10
LOGEMENT N° 126606, PORTE N°B03, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : PROBLEME DE CHAUFFAGE DANS L'UNE DES PIECES

Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 03/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTRÔLE DES RADIATEURS
CONSTAT : RADIATEURS FONCTIONNENT CORRECTEMENT
PURGE DU CIRCUIT DE CHAUFFAGE
VÉRIFICATION DÉPART TEMPÉRATURE CHAUDIERE
CONTRÔLE DES TETES THERMOSTATIQUES
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
PRÉCONISATION : PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UN RADIATEUR PLUS PUISSANT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 03/03/26 à 10H40 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 10,00%				7,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>77,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.